MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

7 mars 2022

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce septième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures quarante-trois minutes:

Sont présents : la pro-maire, Laurette Grenier et les conseillers suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

Le conseil renonce à l'avis de convocation

ÉLECTION

La Directrice générale par intérim a déposé la lettre de démission du conseiller au siège # 3 Monsieur Gérard Litalien.

Selon l'article 339 des élections et référendums dans les municipalités. Le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin.

La présidente d'élection fixe le jour du scrutin le 15 mai 2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h45.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

---------- ----------

Pro-Maire Directrice générale par intérim